

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 29 mars 2016

16-33

Objet : Modalités de représentations des commissions thématiques du Conseil de territoire

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 29 mars 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CIPRIANO Philippe | - LAMBERT Gérard |
| - ADOMO Caroline | - CLODONG Nicolas | - LE BIDEAU Dominique |
| - AMAR Sophie | - COCQ François | - LE GUILLOU Patrick |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DALLEAU Isabelle | - LEBEAU Pierre |
| - BARNOYER Thierry | - DELECROIX Pierre-Michel | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DOSNE Olivier | - LOUVIGNÉ Robin |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DRAI Carole | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - BENISTI Jacques Alain | - DUVAUDIER Michel | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BENSOUSSAN Éric | - FACCHINI Monique | - MEDINA Marc |
| - BERRIOS Sylvain | - FAUTRE Christian | - OUDINET Michel |
| - BRETILLON Jean-Marie | - FENASSE Delphine | - PANNETIER Gilles |
| - CADEDDU Jean-Luc | - GAILHAC Benoît | - PARRAIN Mary France |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAILLARD René | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CAMPOS BRETILLON Caroline | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PETTENI Henri |
| - CANALES Chantal | - GICQUEL Hervé | - PINEL Vincent |
| - CAPITANIO Olivier | - GRESSIER Jean-Jacques | - RASETTI Christine |
| - CAPORAL Chrysis | - HERBERT Delphine | - SEMO Igor |
| - CARPENTIER Agnès | - HERBILLON Michel | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CARTIGNY Pierre | - HOUDOT Florence | - TOLLARD Virginie |
| - CERCLEY Nicole | - JEANNE Laurent | - TRICOEHE Annie |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - KARACA Sengul | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHARDIN Sylvie | - KENNEDY Marie | - VOGUET Jean-François |
| - CHAULIEU Stéphane | - LACHELACHE Nassim | - ZELIOLI Valérie |
| - CHETARD Catherine | - LAFON Laurent | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur MEDINA Marc,
- Monsieur PIO Régis a donné pouvoir à Monsieur LACHELACHE Nassim,
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à BERRIOS Sylvain,
- Madame CROCHETON Florence a donné pouvoir à BEAUDOUIN Patrick,
- Monsieur ROESCH Germain a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
- Madame DE FONTAINE VIVE -CURTAZ Marie-Laure a donné pouvoir à CLODONG Nicolas,
- Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
- Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques,
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
- Madame MARTINEAU Pascale a donné pouvoir à Monsieur CADEDDU Jean-Luc,
- Monsieur CHARBONNEL Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
- Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
- Madame ROYER Christel a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
- Monsieur RISPAL Yoann a donné pouvoir à Monsieur GAUTRAIS Jean-Philippe,
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Monsieur BARNOYER Thierry,
- Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame HOUDOT Florence,
- Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques J.P.
- Madame TRICOT-DEVERT Sylvie a donné pouvoir à Monsieur VOGUET Jean-François

Soit 89 conseillers présents ou représentés,

Accusé de réception en préfecture
4941249400078-20160329-16-33-DE
Date de télétransmission : 04/04/2016
Date de réception préfecture : 04/04/2016

SECRETAIRE DE SEANCE :
Madame CANALES Chantal

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-33-DE
Date de télétransmission : 04/04/2016
Date de réception préfecture : 04/04/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 29 MARS 2016

OBJET : Modalités de représentations des commissions thématiques du Conseil de territoire

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-22,

VU la loi °2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et notamment son article 59,

VU la création, dans le périmètre de la métropole du Grand Paris, d'établissements publics de coopération intercommunale dénommés « Etablissements Publics Territoriaux »,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champsigny-sur-Marne,

VU la délibération n°16-12 du 08 février 2016 décidant la création de six commissions thématiques au sein de l'établissement public territorial T 10,

CONSIDERANT la création des six commissions thématiques suivantes :

- **Commission n°1** : Urbanisme, Aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat ;
- **Commission n°2** : Développement économique, innovation, les CDT ;
- **Commission n°3** : Environnement, Ecologie Urbaine, Collecte, traitement et valorisation des déchets, Plan Climat-Energie, Marne en partage, Eau, Assainissement ;
- **Commission n°4** : Mobilité, Déplacements, Transports Urbains ;
- **Commission n°5** : Finances, les subventions, les relations extérieures (collectivité, Etat, Europe) ;
- **Commission n°6** : Tourisme, culture, sport et patrimoine,

CONSIDERANT que ces commissions sont chargées de donner un avis sur les différentes propositions d'optimisation de fonctionnement du domaine concerné qui leurs sont proposés par les services et que c'est un lieu d'informations des élus et d'échanges permettant de s'approprier le fonctionnement de l'établissement.

DELIBERE,

Nombre de votants : 89

Votre contre : 0

Vote pour : 86

Absentions : 3

DECIDE de fixer la composition de ces commissions de la manière suivante :

- 20 conseillers de territoire ;
- le Président du territoire ;
- le ou les vice-Présidents dont la délégation s'inscrit dans les thématiques des commissions.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-33-DE
Date de rétransmission : 04/04/2016
Date de réception préfecture : 04/04/2016